

Communiqué du CMF

Le Conseil du Marché Financier porte à la connaissance des actionnaires de la Wifak International Bank SA- WIFAK BANK- et du public que Mr Mohamed Hedi Ben Ayed, détenant de concert avec les personnes physiques suivantes : Ines Ben Ayed, Malek Ben Ayed, Salma Ben Ayed, Yassine Ben Ayed, Ahmed Charfi et Mohamed Saidane, et les personnes morales suivantes : PROSID, PROSID CENTRE, PROSID SUD, SNCI et SOTIC, une part de 39,514% du capital de la WIFAK BANK (soit 39,64% en droits de vote), a acquis en bourse en date du 05 janvier 2023, 146 000 actions représentant 0,49% du capital de la banque, franchissant ainsi de concert le seuil de 40% du total des droits de vote de ladite société, sans qu'aucun autre actionnaire ne détienne seul ou de concert une proportion supérieure.

En conséquence, le CMF, en application des dispositions de l'article 7 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, envisage de soumettre Mr Mohamed Hedi Ben Ayed, agissant de concert avec les actionnaires susmentionnés, de procéder à une offre publique d'achat obligatoire visant les actions WIFAK BANK qu'il ne détient pas de concert, et ce, au prix de **7,200 DT** l'action ; prix déterminé conformément aux dispositions de l'article 163 bis du Règlement Général de la Bourse.

Le déclenchement de la procédure de l'offre et la fixation des modalités et des conditions de sa mise en œuvre demeureront tributaires de l'obtention par l'initiateur de l'offre, de l'agrément de la Banque Centrale de Tunisie.

La cotation des titres WIFAK BANK reprendra à partir du vendredi 13 janvier 2023.